



■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 608**
Objet : Subvention Applications et dispositifs numériques innovants (ADNI)
Culture, service patrimoine

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite créer un podcast dédié au patrimoine creillois, à sa conservation et sa mise en valeur intitulé "Le patrimoine dans la poche".

■ **Décide**

Article 1 : de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France une subvention à hauteur de 50 % pour mener à bien la création numérique et logistique du podcast, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant € TTC.	Recettes	Montant € TTC.
Matériel et fournitures	15 000 €	DRAC des Hauts de France 50 %	7 500 €
		Ville de Creil 50 %	7 500 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 12 novembre 2024

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Date de notification : **19 NOV. 2024**
Date de publication sur le site de la Ville : **19 NOV. 2024**